

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 1967.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1968, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,  
*Rapporteur général.*

TOME III

EXAMEN DES CREDITS  
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 26

Services du Premier Ministre.

VIII. — COMMISSARIAT GENERAL  
DU PLAN D'EQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITE

*Rapporteur spécial* : M. Louis TALAMONI.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, *président* ; Jacques Masteau, Yvon Coudé du Foresto, *vice-présidents* ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, *secrétaires* ; Marcel Pellenc, *rapporteur général* ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Marcel Fortier, André Fosset, Henri Henneguella, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, François Schleiter, Charles Suran, Louis Talamoni, Ludovic Tron, N...

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3<sup>e</sup> législ.) : 426 et annexes, 455 (tomes I à III et annexe 24), 456 (tome XV) et in-8° 65.

Sénat : 15 (1967-1968).

Lois de finances. — Plan.

Mesdames, Messieurs,

Après avoir analysé dans une première partie les principales dotations du Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité et les quelques innovations contenues dans le fascicule budgétaire, votre Rapporteur présentera, dans une seconde partie, une esquisse des premiers résultats connus de l'exécution du V<sup>e</sup> Plan.

\*  
\* \*

### I. — Les crédits du Commissariat général du Plan.

L'apparition d'une nouvelle mission, le renforcement de certaines missions traditionnelles font que les dotations au Commissariat général du Plan, pour 1968, seront en progression de 14,7 % sur celles qui ont été ouvertes pour 1967 :

	1968	1967
	(En francs.)	
Titre III. — Moyens des services.....	10.462.225	8.293.548
Titre IV. — Interventions publiques .....	15.589.000	14.389.000
Total .....	26.051.225	22.682.548

#### A. — LES MOYENS DES SERVICES

Les crédits ouverts au titre des moyens des services augmentent de 2.168.677 F. Les trois quarts de cette somme concernent la prise en charge par le Commissariat de la Délégation à l'informatique figurant précédemment au budget des Services généraux du Premier Ministre (9 emplois) et son renforcement en personnel (12 emplois), le restant étant consacré, en mesures acquises, à la revalorisation des traitements et, en mesures nouvelles, à quelques créations d'emplois au Plan lui-même (2 chargés de missions) et au Centre d'étude des revenus et des coûts (9 agents) qui est l'un des trois comités spécialisés créés en 1966.

## 1° *La Délégation à l'informatique.*

Le décret n° 66-756 du 8 octobre 1966 relatif aux attributions du Délégué à l'Informatique lui fixe pour rôle d'élaborer le plan d'ensemble permettant le développement d'une industrie de traitement de l'information. Comme il précise en outre que ce haut fonctionnaire assiste le Commissaire Général du Plan, il a été, en conséquence, décidé de rattacher administrativement ses services au Commissariat Général et de transférer au budget du Plan ses crédits de fonctionnement, les crédits d'équipement demeurant au budget du Premier Ministre.

L'activité de la Délégation a déjà porté sur les sujets suivants :

a) *La création de la Compagnie internationale pour l'informatique* (convention du 13 avril 1967) : cette compagnie qui aura la maîtrise d'œuvre principale dans la réalisation des calculateurs français réunit, sous le patronage de l'Etat, les sociétés suivantes : Compagnie Générale d'Electricité, Compagnie Générale de Télégraphie sans fil (C. S. F.), Schneider S. A., Compagnie pour l'Informatique et les Techniques électroniques, Compagnie européenne d'automatisme électronique, Société d'électronique et d'automatisme.

Environ 60 millions de marchés publics ont été passés avec la société nouvelle, marchés ayant pour objet des études et des développements relatifs à la mise au point d'une première gamme de calculateurs commercialisables entre 1969 et 1970.

Une petite partie de ces études concerne une seconde gamme qui devrait être mise sur pied entre 1971 et 1972. Dans le même temps, environ 20 millions de marchés ont été conclus avec un certain nombre d'entreprises (C.O. S. E. M., filiale de C. S. F. et S. P. E. R. A. C. filiale de Thomson et de la Compagnie des Compteurs) qui ont accepté de participer, dans le domaine des composants et des périphériques, à la mise au point des gammes susvisées. La coordination de l'ensemble de ces entreprises pose un certain nombre de problèmes qui ne sont pas encore résolus.

b) *Mise en place de l'Institut de recherches d'informatique et d'automatique créé par la loi du 3 janvier 1967.* Les premiers mois de 1967 ont été employés à concrétiser le statut et le programme de travail de cet Institut qui doit effectivement ouvrir ses portes en automne dans la région parisienne, à Voluceau (Seine-et-Oise).

L'I. R. I. A. dont le financement est assuré au titre des services généraux du Premier Ministre, exécutera des recherches dans quatre secteurs intéressant la conception et le langage des futures machines françaises. Par ailleurs, il assurera un enseignement de haut niveau en matière d'information scientifique. Enfin, il sera appelé à jouer un rôle important dans le domaine de l'information de gestion, soit en servant de cadre à des recherches, soit en assurant les enseignements et les recyclages que les structures actuelles ne dispensent pas.

c) *Equipement des administrations* : en 1967, la Délégation n'a pu qu'établir des contacts avec les administrations déjà équipées ou en voie d'équipement. Un mécanisme de consultations préalables à la passation de marchés est actuellement en cours d'installation. Plus généralement, les premières bases d'un effort de recherches et de concertation inter-services, destiné à faciliter la mutation des structures administratives qui résultera d'un large emploi des ordinateurs, sont en cours de négociation.

d) *Relations internationales* : des contacts ont été pris avec les pays susceptibles d'acheter des machines françaises, notamment avec les pays de l'Est.

Pour 1968, la Délégation à l'Informatique se propose de poursuivre le programme de recherches et de développement engagé en 1967 avec la C. I. I. et les autres sociétés intéressées et disposera, pour ce faire, d'une dotation de 145 millions.

## 2° *Le Centre d'étude des revenus et des coûts.*

Cet organisme a été créé par un décret du 18 avril 1966 avec pour mission de contribuer, dans le cadre des orientations générales du Plan, à une connaissance plus rapide et plus complète de tous les revenus et de tous les éléments constitutifs des coûts de production. Amélioration de l'appareil statistique, étude de l'évolution des différentes catégories de revenus et de prix sur une quinzaine d'années en vue de déceler les phénomènes générateurs de déséquilibres, analyse de la croissance de la productivité et de la répartition des fruits dans trois entreprises publiques (S. N. C. F., E. D. F., Charbonnages), un secteur industriel (construction électrique) et une activité de service (hôtellerie), tels étaient les premiers champs d'investigation proposés au Centre.

Les travaux effectués par l'organisme en sont aux stades suivants :

a) *L'évolution des revenus et des prix au cours de la période 1949-1966* : la phase « descriptive » a été engagée dès octobre 1966 ; l'I. N. S. E. E. a construit un certain nombre de séries statistiques à partir de la comptabilité nationale ; des experts ont été chargés d'analyser d'une manière détaillée et approfondie les mouvements de prix et des revenus et la dispersion de ces données selon divers critères. Une synthèse sera établie en 1968 en même temps que sera abordée la seconde phase dite « explicative ».

b) *L'étude méthodologique sur la productivité et l'utilisation de ses fruits* : les premiers travaux ont porté sur la mise au point d'une méthode générale de mesure de l'évolution de la productivité et des modalités de la répartition de ses fruits entre les différentes parties prenantes (travail, capital, clientèle ...) avec application, à titre expérimental, à quatre entreprises nationales : E. D. F., Gaz de France, S. N. C. F. et Charbonnages de France. L'étude concernant les déséquilibres et leurs causes pourrait démarrer dès les premiers mois de 1968.

En ce qui concerne l'hôtellerie, le C. E. R. C. a décidé de limiter ses recherches sur les seuls hôtels et hôtels-restaurants, mais d'élargir le champ de l'étude et d'y inclure un examen des structures du secteur et de leur adaptation à la demande de la clientèle. Mais les travaux butent sur l'insuffisance de l'information, et des enquêtes et sondages ont dû être lancés.

En ce qui concerne la construction électrique et électronique, on a procédé à la « cueillette » de toutes les informations disponibles avant de définir un programme. Un premier rapport décrivant la structure et l'évolution du secteur aurait été remis au Gouvernement en octobre dernier.

### 3° *Le Comité des entreprises publiques.*

La mission de cet organisme est d'élaborer, sous l'autorité et dans le cadre des directives du Comité interministériel, toutes mesures susceptibles de favoriser l'amélioration des structures et des conditions de gestion du secteur industriel, commercial et financier dont l'Etat est propriétaire ou actionnaire.

Au cours de l'année 1967, le groupe de travail créé au sein du Comité a, au fur et à mesure de leur élaboration, remis au

Gouvernement un rapport général et une dizaine de notes particulières. Le rapport général, inspiré par le souci d'accroître la compétitivité des entreprises nationales et celle de l'économie française, propose des orientations touchant leur mission économique, leur financement, l'organisation de leur tutelle et de leur gestion. Les notes particulières portant sur des entreprises ou des points spéciaux du rapport suggèrent une série d'applications concrètes des orientations ainsi définies.

Il est extrêmement regrettable que des documents aussi importants ne soient pas rendus publics.

#### 4° *Le Comité de développement industriel.*

Le programme que s'est imposé le Comité comporte des sujets généraux et des sujets sectoriels.

a) *Sujets généraux* confiés au groupe de travail :

- politique de conversion et d'adaptation ;
- étude comparative des possibilités de développement des différentes branches ;
- marges bénéficiaires ;
- recherche et politique industrielle ;
- marchés publics et politique de développement industriel ;
- obstacles généraux au développement industriel et modalités d'intervention de l'Etat en matière de développement industriel.

Le changement de Commissaire général a introduit un peu de retard dans le programme du groupe de travail. Un premier rapport d'ensemble lui aurait été présenté courant octobre avant d'être transmis au Comité de développement industriel proprement dit, au niveau des Ministres.

Les premières conclusions du groupe de travail comprendront un jugement d'ensemble sur la situation actuelle de l'industrie en France et les chances de son développement, sur les exigences d'une société industrielle et sur le rôle de l'Etat face à ces exigences. Cet examen sera complété par des propositions au Gouvernement sur un petit nombre de sujets, dont le choix sera définitivement arrêté par le groupe de travail en vue de faire le moins

possible double emploi avec les autres rapports demandés ces temps derniers à différentes personnalités ou à différents comités, et d'aborder ces sujets sous l'angle spécifique du développement industriel. Ceci veut dire que les propositions contenues dans le rapport auront essentiellement pour objet, soit de permettre directement aux entreprises d'accroître leur marge d'autofinancement, comme le préconise le V<sup>e</sup> Plan, soit de les y aider indirectement en améliorant leur « environnement » pour le rendre favorable au développement industriel.

b) *Sujets sectoriels confiés à des groupes spécialisés :*

Les premiers travaux entrepris ont déjà donné lieu à des applications pratiques :

— dans l'*industrie chimique* : création de la Société chimique des charbonnages, d'une part, de l'Entreprise minière et chimique (résultant de la fusion des Potasses d'Alsace et de l'Office national industriel de l'azote), d'autre part ;

— dans les *industries agricoles et alimentaires* : arbitrages favorables sur plusieurs dossiers d'investissements laitiers au Conseil de direction du F. D. E. S. ; fixation des critères d'aide de l'Etat aux investissements laitiers à l'avenir ; accélération des procédures d'examen des dossiers d'aide aux industries agricoles et alimentaires par circulaire du Ministre de l'Agriculture aux Préfets ; aide décisive pour la réalisation de la concentration Saupiquet-Cassegrain (conserves) ;

— dans les *industries mécaniques* : création au Ministère de l'Industrie d'un groupe de travail chargé de résoudre les problèmes pratiques posés par les opérations de concentration, sur les différents plans des marchés publics, du financement et des problèmes sociaux. Par ailleurs, les rapports concernant l'industrie du gros matériel d'équipement et la construction navale seront discutés par le groupe de travail avant la fin de 1967.

5° *Le Comité « Administration ».*

Ce comité doit proposer « toutes réformes de caractère législatif, réglementaire, administratif ou budgétaire susceptibles d'améliorer l'efficacité des services publics tout en en diminuant le coût ».

En 1967, il est intervenu notamment pour faciliter, sur certains points particuliers, l'examen critique des « services votés » du budget dont on sait qu'ils font l'objet d'un vote unique.

La conclusion à laquelle on est parvenu assez rapidement est qu'une action efficace tendant à remettre en cause et le cas échéant à réduire les dépenses comprises dans les « services votés » ne peut s'exercer que par deux voies : d'une part, la pression exercée sur les départements ministériels dits dépensiers par le refus de « mesures nouvelles » non gagées par des économies, qui pousse les Ministres à imaginer et mettre en œuvre eux-mêmes des mesures propres à améliorer la « productivité » de leurs services ; d'autre part, des réformes portant sur des aspects particuliers ou un domaine limité de l'action administrative, conçues dans un esprit réaliste, c'est-à-dire avec le souci de pouvoir les mettre en œuvre à court ou moyen terme en limitant les traumatismes ou blocages consécutifs à toute modification profonde des structures administratives. Cette dernière voie, dite des « actions spécifiques », est celle dans laquelle le groupe de travail s'est principalement engagé.

\*  
\* \*

## B. — LES INTERVENTIONS PUBLIQUES

Une seule modification est apportée aux dotations de 1967 : une majoration de 1.200.000 F de la subvention aux recherches socio-économiques, qui passe à 4.050.000 F. Les subventions allouées au Centre de recherches et de documentation sur la consommation (C. R. E. D. O. C.) et les subventions concernant la productivité demeurent inchangées avec, respectivement, 885.000 F et 10.654.000 F.

### 1° *La recherche en socio-économie.*

Les thèmes de recherche confiés à des sociétés ou associations privées sont les suivants :

a) Mise au point de modèles mathématiques :

— modèle explicatif des échanges extérieurs à moyen et long terme ;

- modèles destinés à éclairer l'évolution de l'épargne, de la consommation et de l'investissement dans le long terme ;
- modèle d'étude des relations entre la durée du travail et l'activité économique ;
- mise en œuvre de modèles dans le domaine des transports ;
- étude de la rentabilité sociale des dépenses de santé ;
- travaux théoriques sur les problèmes d'ensemble des biens collectifs et de leur tarification...

Deux sociétés, toutes deux rattachées à l'association Marc-Bloch, se voient confier les travaux : le Centre de recherches mathématiques pour la planification (C. E. R. M. A. P.) et le Centre d'études de la prospection économique à moyen et long terme (C. E. P. R. E. L.). Selon les recommandations d'un récent rapport de la Cour des Comptes, elles ont entrepris de fusionner.

- b) Recherches destinées à apporter des éclaircissements sur *quelques facteurs du développement* et certains aspects de *l'évolution des modes de vie* en vue des travaux préparatoires au VI<sup>e</sup> Plan. Le Bureau d'informations et de prévisions économiques a notamment commencé un important travail sur le *développement technologique à long terme*, et ses incidences sur *la stratégie nationale et internationale des types de secteurs industriels*.
- c) Recherches destinées à améliorer la *connaissance de l'entreprise et son environnement dans un univers industriel en changement rapide* ; une recherche est entamée à ce sujet, portant sur la manière dont les entreprises utilisent les travaux de planification. L'essentiel du supplément de crédit pour 1968 lui sera consacré.

2° *Le centre de recherches et de documentation sur la consommation.*

Si la subvention au C. R. E. D. O. C. a pu être maintenue à son niveau antérieur, c'est que l'organisme a été déchargé par l'I. N. S. E. E. de l'établissement des statistiques portant sur l'ensemble de la consommation des ménages. Le C. R. E. D. O. C. s'est spécialisé dans l'étude approfondie des secteurs les plus mal connus

de la consommation : établissement de la comptabilité des secteurs santé, culture et loisirs et services ; études des facteurs influençant le comportement des consommateurs (relation entre le niveau culturel et le comportement économique des ménages, partition des dépenses selon le caractère plus ou moins durable des biens, relation entre l'offre et la demande dans les services collectifs en fonction des tarifs et de la qualité).

### 3° *La productivité.*

On retrouve dans le budget de 1968 les deux chapitres traditionnels, subvention à l'Association française pour l'accroissement de la productivité (A. F. A. P.) et subventions tendant à favoriser le développement de la productivité : c'est dire que la fusion en un seul établissement public du Service de la productivité au Commissariat général du Plan et des divers organismes subventionnés, votée il y a pourtant trois ans (article 71 de la loi de finances pour 1965), n'est pas encore intervenue. Questionné à ce sujet à l'Assemblée Nationale, le Ministre a déclaré qu'il avait engagé des conversations avec son collègue des finances pour régler le problème dans les meilleurs délais.

\*  
\* \*

## II. — Les premiers résultats de l'exécution du V<sup>e</sup> Plan.

Nous disposons à l'heure actuelle des résultats relatifs aux deux premières années du Plan — quasi définitifs pour 1966 et provisoires pour 1967 — en ce qui concerne l'équilibre économique et le montant des trois premières tranches — 1966, 1967 et 1968 — en ce qui concerne les autorisations de programme qui représentent l'investissement public.

## A. — L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE

Les ressources et les emplois en 1966 et 1967.

(Taux de croissance annuel en volume).

	ACCROISSEMENT 1965-1966.	ACCROISSEMENT 1966-1967.	PRÉVISION MOYENNE du V <sup>e</sup> Plan.
Production intérieure brute.....	5,0	4,2	5,0
Importations .....	12,2	5,6	10,1
Total des ressources...	5,8	4,4	5,7
Consommation .....	4,6	4	4,75
Dont : Ménages .....	4,6	3,8	4,6
Administrations .....	4,5	6,2	7,0
Formation brute de capital fixe.....	5,8	6,9	5,3
Dont : Productif .....	6,7	8	5,9
Logement .....	— 1,7	1,2	2,8
Administrations .....	14,3	10	8,2
Exportations et solde des échanges exté- rieurs de services.....	7,3	3,4	8,8
Total des emplois.....	5,8	4,4	5,7

Le V<sup>e</sup> Plan a mal débuté : telle est l'observation que l'on peut faire à la lecture des résultats des deux premières années.

La croissance de la *production intérieure* brute, qui paraissait conforme aux objectifs du Plan en 1966, a brusquement fléchi en 1967 — et le pourcentage de 4,2 retenu au début de l'automne nous semble largement surestimé.

Cette chute de la production est partiellement provoquée par la *baisse des exportations*, déjà sensible en 1966, très nette en 1967. A son tour, elle a eu pour conséquence :

— une diminution de près de moitié du taux de progression de *l'importation* ;

— une diminution très importante du taux de croissance de la *consommation des ménages*, explicable par l'existence de 400.000 chômeurs totaux, et par la constitution d'épargnes de précaution devant un avenir incertain, ainsi que de *l'investisse-*

ment des ménages sous la forme de logements : recul en 1966 (— 1,7 %), léger progrès en 1967 (+ 1,2 %) mais très inférieur aux normes du Plan (+ 2,8 %).

C'est également à travers ce tableau que l'on aperçoit que l'intervention de l'Etat s'est révélée inopérante pour redresser la situation : les dépenses publiques d'investissement ont pourtant été plus fortes que prévues, + 14,3 % en 1966, + 10 % en 1967, contre + 8,2 % inscrits au Plan ; la formation de capital productif, accélérée grâce à la déduction fiscale pour investissement, a pourtant de son côté excédé les prévisions : + 5,8 % en 1966 et + 8 % en 1967 contre 5,9 %.

Quant à la progression des prix que le V<sup>e</sup> Plan voulait limiter au rythme annuel de 1,5 %, elle a été beaucoup plus importante :

	En 1966.	En 1967.
— pour les prix de gros .....	+ 2,5 %	+ 2,5 %
— pour les prix de détail.....	+ 2,5 %	+ 2,7 %

La gravité de la situation n'est d'ailleurs pas passée inaperçue, puisque parmi les « clignotants » mis en place pour alerter les pouvoirs publics, celui du commerce extérieur s'est allumé. Il se pourrait bien également que l'on assiste sous peu au fonctionnement de celui de la production.

## B. — LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN 1966, 1967 ET 1968

Le tableau suivant retrace les autorisations de programme ouvertes en 1966 et 1967 ainsi que celles qui ont été inscrites au budget de 1968 dans les secteurs programmés par le V<sup>e</sup> Plan. Converties en francs 1965, leur total, rapproché des prévisions pour les cinq années, permet de se faire une idée de l'exécution du Plan.

**Autorisations de programme ouvertes en 1966 et 1967 et prévues pour 1968  
dans les secteurs programmés par le V° Plan.**

	V° PLAN	BUDGET 1966		BUDGET 1967		PROJET DE BUDGET 1968.		TOTAL 1966, 1967 et 1968 en francs 1965.	POURCENTAGE de réalisation du Plan en 1966, 1967 et 1968 en francs 1965.	TAUX annuel moyen d'accroissement des dotations entre 1965 et 1968, en francs 1965.
		Francs courants.	Francs 1965.	Francs courants.	Francs 1965.	Francs courants.	Francs 1965.			
Equipement scolaire et universitaire.	18.300	3.110,0	3.025,3	3.340,5	3.170,2	3.485,0	3.324,1	9.519,6	52,02	+ 3,7
Equipement sportif .....	2.200	394,4	383,6	408,0	387,20	427,0	407,3	1.178,1	53,55	+ 1,5
Equipement pour formation professionnelle accélérée .....	625	108,0	105,0	120,0	113,90	130,0	124,0	342,9	54,86	+ 10
Equipement culturel .....	1.450	244,1	237,4	279,5	265,2	310,0	295,7	798,3	55,05	+ 7,25
Equipement recherche scientifique (y compris recherche-développement).	4.500	554,5	539,4	765,0	726,0	850,0	810,7	2.076,1	46,13	+ 23,4
Equipement sanitaire et social (y compris éducation surveillée) .....	3.200	572,88	557,3	615,0	583,7	640,0	610,4	1.748,6	54,64	+ 4,6
Equipement rural .....	8.900	1.784,0	1.735,4	1.780,0	1.689,3	1.885,0	1.798,0	5.222,7	58,68	+ 4,3
Equipement urbain .....	2.300	344,7	335,3	414,2	393,1	479,6	457,4	1.185,8	51,55	+ 12,3
Equipement routier .....	14.800	1.926,4	1.873,9	2.261,8	2.146,5	2.711,1	2.585,9	6.606,3	44,63	+ 19,0
Equipement autres transports.....	4.811,4	710,2	690,8	874,2	829,6	916,9	874,6	2.395,0	49,78	+ 10,4
Equipement P. et T. ....	10.700	1.695,0	1.648,8	1.925,0	1.826,9	2.392,0	2.281,6	5.757,3	53,80	+ 15,3
D. O. M. ....	750	120,0	116,7	135,1	128,2	157,0	149,7	394,6	52,61	+ 8,9
T. O. M. ....	340	40,3	39,2	54,5	51,7	65,6	62,6	153,5	45,14	+ 16,1
F. I. A. T., aménagement du Rhône, Languedoc-Roussillon .....	>	230	224,0	278,0	263,8	329,0	313,8	801,6	>	+ 16,2
<b>Total général .....</b>	<b>72.876,4</b>	<b>11.834,48</b>	<b>11.512,1</b>	<b>13.250,8</b>	<b>12.575,3</b>	<b>14.778,2</b>	<b>14.095,8</b>	<b>38.180,4</b>	<b>52,39</b>	<b>+ 9,95</b>

Des distorsions apparaissent. Certains secteurs ont été privilégiés : l'équipement rural (58,7 %), l'équipement culturel (55 %), la formation professionnelle (54,9 %). D'autres demeurent à la traîne : l'équipement routier (49,8 %), l'équipement de recherche scientifique (46,1 %).

L'analyse des taux annuels de progression qui figurent dans la dernière colonne est parfois l'indice d'une volonté de rattrapage — tel est le cas pour la recherche (+ 23,4 %), les routes (+ 19 %), les P. T. T. (+ 15,3 %), l'équipement urbain (+ 12,3 %), volonté qui se manifeste surtout dans le budget de 1968. En revanche, certains autres taux ne laissent pas d'être inquiétants par leur faiblesse d'une part, par le fait qu'ils concernent des secteurs vitaux d'autre part : ainsi en est-il de l'équipement scolaire et universitaire (+ 3,7 %) et de l'équipement sanitaire et social (+ 4,6 %).

Après trois années d'exécution, le plan atteindra à peine la moitié de ses objectifs ; il serait intéressant de connaître comment le Gouvernement entend combler ce retard dans les deux années qui restent.

Même si ce retard était comblé, cela ne signifierait pas que tous les besoins seront couverts, car le Plan est lui-même en retrait sur les propositions des commissions spécialisées.

\*  
\* \*

### **Décisions de la Commission des Finances.**

Votre Commission des Finances vous proposera deux amendements tendant à des réductions de crédits portant sur des créations d'emplois :

1° L'état-major chargé de concevoir la politique de l'informatique qui comportait déjà 9 membres doit être porté à 21 en 1968. Cette brusque inflation des effectifs dans un service uniquement investi de tâches de conception a paru exagérée à votre Commission qui par ailleurs tient à faire observer qu'elle est favorable à la promotion de cette science nouvelle, clé du développement économique de demain.

Si des explications convaincantes lui sont fournies en séance, elle est tout disposée à retirer son amendement.

2° Déjà l'an dernier votre Commission avait émis le vœu que les travaux des Comités spécialisés fassent l'objet d'une large diffusion. On comprend difficilement que des documents établis à l'usage du Gouvernement ne soient pas également communiqués au Parlement pour lui permettre de juger du bon usage des deniers publics et d'assurer effectivement le contrôle qui est sa raison d'être.

Sa demande n'ayant pas été entendue, votre Commission vous invite à ne pas accepter la création de 9 emplois qui est proposée dans le fascicule budgétaire.

\*  
\* \*

Sous le bénéfice des observations qui précèdent et les explications qui pourront être données concernant les deux amendements présentés par votre Commission, celle-ci soumet à l'appréciation du Sénat le budget du Commissariat général au Plan d'équipement et de la productivité pour 1968.

## AMENDEMENTS PRESENTES PAR LA COMMISSION

Art. 36.

ÉTAT B

**Services du Premier Ministre.**

SECTION VIII. — Commissariat général du Plan d'équipement et de la Productivité.

Titre III. — Moyens des services ..... + 1.477.801 F.

**Premier amendement : Réduire ce crédit de 793.235 F.**

**Deuxième amendement : Réduire ce crédit de 599.922 F.**